

L'eupéanisation ou l'émergence d'un nouveau « champ politique » : le cas de la politique d'immigration [Partie 1]

Adrian FAVELL

Comment étudier l'eupéanisation ?

Les spécialistes de l'Union européenne ont pris conscience du besoin d'adapter et d'amender les outils traditionnels de la science politique comparée pour comprendre cette nouvelle arène politique [2]. Parler « d'eupéanisation », c'est concevoir une politique située entre les institutions de l'Etat-nation et une organisation supranationale en construction. Le concept d'eupéanisation remet ainsi en question l'Etat-nation à la fois comme forme prédominante d'organisation sociale et politique, et comme objet d'étude privilégié de la science politique. Il implique, quoique de façon ambiguë, l'émergence de nouvelles institutions, de nouveaux types de mobilisations sociales et politiques, et de nouvelles formes de culture au-delà des frontières nationales. Il remet en cause les notions de souveraineté nationale, de contrôle étatique sur les processus sociaux et la légitimité de l'Etat-nation en ce qui concerne l'appartenance et la participation politiques.

Le défi que pose l'analyse empirique de l'eupéanisation est donc lié au développement de nouveaux outils et de nouvelles approches théoriques qui permettraient l'étude de ces nouveaux « interstices » politiques nés de la transnationalisation des enjeux politiques. En général, les études sur l'Union européenne ont porté sur des secteurs hautement eupéanisés tels que l'union monétaire, l'agriculture, ou l'environnement. Cependant, les contours de ce nouvel espace politique européen pourraient être mieux définis en analysant un domaine récent de coopération internationale comme les politiques d'immigration et d'asile. Depuis le XIXème siècle, elles ont surtout relevé de la compétence des gouvernements nationaux [3]. Qu'il s'agisse du contrôle aux frontières, ou des politiques d'intégration des minorités ethniques, ces politiques publiques ont été presque invariablement élaborées par des décideurs politiques nationaux qui voulaient préserver la souveraineté et l'identité nationales. Les nombreux immigrés qui sont venus en Europe après-guerre - membres des anciennes colonies ou Gastarbeiter - étaient ainsi perçus comme relevant exclusivement de leurs pays d'accueil. Les gouvernements européens prenaient soin d'affirmer leur monopole sur le contrôle aux frontières, et l'octroi de la citoyenneté et de la nationalité [4].

Néanmoins, la dynamique de l'intégration européenne dans les années 1980 et 1990 semble avoir bouleversé ces notions. Dans le contexte de l'Union européenne, les Etats-nations ne sont plus des entités jouissant de leur pleine autonomie dont les limites sont clairement définies et dans lesquelles les immigrés doivent s'assimiler. Des règles communes et de nouvelles institutions politiques remettent en cause la capacité de chaque Etat à définir une politique ou à garder le contrôle politique sur les questions d'immigration. L'interdépendance économique et la perspective de l'union monétaire ont rendu caduques de nombreuses prérogatives gouvernementales. L'ouverture des frontières facilite la libre circulation et les mouvements de main-d'oeuvre. Et culturellement, l'Europe semble se fragmenter en une collection de plus petites unités régionales et de liens culturels transnationaux, tout en s'orientant vers une culture commune plus européanisée, fondée - potentiellement au moins - sur un modèle de citoyenneté politique de droits multinationaux et multiculturels.

Le nouvel éventail de questions soulevées par l'immigration, l'asile et la citoyenneté auxquelles est confrontée l'Union européenne s'est traduit par la place croissante de l'immigration et de l'asile dans les traités officiels et les déclarations de l'Union européenne. L'immigration et l'asile ont joué un rôle prééminent dans l'accord de Schengen de 1985 ; dans une série d'accords ad hoc du dénommé « Troisième pilier » (Justice et Affaires intérieures) sur le maintien de l'ordre et la sécurité intérieure ; dans le traité d'Amsterdam de 1997, qui a « communautarisé » une grande partie de ce domaine de politique publique ; et, plus récemment, dans la déclaration de Vienne de 1998 sur la coopération en matière d'asile, et la déclaration de Tampere de 1999 qui insistait sur la nécessité de disposer d'une politique commune de contrôle migratoire et d'intégration et sur le défi que représente l'immigration dans le cadre de l'élargissement de l'Union [5]. Reflétant cet ordre du jour, la nouvelle Direction générale « Justice et Affaires intérieures », créée par Romano Prodi en 1999, est désormais dotée d'une unité spéciale traitant des questions d'immigration pour coordonner les initiatives auparavant dispersées de la Commission.

Cette mise sur agenda au niveau des institutions de l'Union a été accompagnée d'un nouveau type de mobilisations et de campagnes sur les questions d'immigration susceptibles d'être rattachées à ce nouvel ordre du jour, notamment pendant la Conférence intergouvernementale de 1996-7, où elles ont fait partie du débat sur d'autres revendications sur la citoyenneté tels que les droits des groupes désavantagés et marginaux [6]. Les nouveaux lobbies

transnationaux se demandaient comment les migrants et les minorités ethniques pourraient bénéficier des nouveaux accords européens. Ces groupes pourraient-ils profiter de la libre circulation au sein de l'Union ? Si tel était le cas, les Etats-nations devaient-ils cesser d'exiger que les immigrés s'intègrent à la culture nationale dominante (devenir Français, Néerlandais, etc.) afin de devenir des citoyens à part entière ? Qu'en est-il des nombreux immigrés en Europe n'ayant pas acquis la citoyenneté de leur pays de résidence (en « Eurojargon » on parle de « ressortissants des pays tiers ») ? Est-ce que le concept englobant de « citoyenneté européenne » permettrait de résoudre ces problèmes en développant la notion de citoyenneté de l'Union européenne inscrite dans le traité de Maastricht de 1992 ?

La mobilisation de nouveaux lobbies autour des questions d'immigration opérant dans une arène « transnationale » pourrait ainsi illustrer l'émergence d'un nouveau domaine de politique publique au-delà du cadre national. En d'autres termes, nous aimerions réfléchir sur la mise en pratique d'une sociologie politique des mobilisations transnationales. Une telle « sociologie de l'international » pour emprunter l'expression de Didier Bigo est une tâche moins aisée qu'il n'y paraît, étant donné que les études traditionnelles de la mobilisation politique - notamment la riche tradition théorique développée par Charles Tilly, Sidney Tarrow et d'autres qui insiste sur la notion de « structure d'opportunité politique » - sont en fait profondément ancrées dans l'analyse de mouvements contestataires opérant dans un cadre exclusivement national. En effet, leur analyse des groupes sociaux historiquement marginaux qui luttent pour leur inclusion dans la cité suppose que de telles dynamiques font partie d'un processus de construction de l'Etat-nation. Nous montrerons que cette perspective de construction de l'Etat ne permet pas de comprendre les mobilisations politiques « transnationales » au sein de l'Union européenne. En effet, c'est une erreur commune des théoriciens de la citoyenneté européenne que d'étudier les nouvelles mobilisations en ces termes [7]. Tout en rompant avec ces approches, nous proposons plutôt d'avoir recours aux outils d'une sociologie politique essentiellement française, qui, elle aussi, n'a été appliquée qu'à l'étude de la politique au niveau national : l'analyse de Pierre Bourdieu du « champ politique », qui vise à comprendre les relations, les conflits et les rapports de pouvoir entre acteurs et organisations politiques à l'intérieur d'un domaine d'action publique particulier qui par là même se constitue. Notre lecture « anglo-saxonne » de Bourdieu est sans aucun doute sélective. Néanmoins, nous espérons qu'en introduisant une approche française plus sociologique, rarement lue en dehors de l'Hexagone, au sein d'une analyse des politiques publiques telle qu'elle

est pratiquée par les chercheurs anglo-américains, nous pourrions contribuer à surmonter l'un des obstacles au dialogue les plus frustrants de la science politique internationale contemporaine.

Le « champ politique » naissant de la politique de l'immigration

L'étude des politiques de l'Union européenne est dominée par les perspectives juridico-institutionnelles. Les analyses mettent rarement l'accent sur les individus qui font la politique européenne : les acteurs et les organisations qui participent à sa dynamique et peuplent son « terrain institutionnel » pour reprendre l'expression de Neil Fligstein et de Jason McNichol [8]. Il faut ainsi se demander comment les changements institutionnels dans un secteur politique particulier entraînent ou inspirent différents acteurs européens. Quelles nouvelles voies d'accès au pouvoir et quelles opportunités l'europanisation ouvre-t-elle aux acteurs et aux organisations impliqués dans les questions d'immigration ?

Un certain nombre de chercheurs, qui s'intéressent aux mouvements sociaux et appliquent les théories néo-institutionnalistes à l'espace politique européen naissant, ont commencé à énumérer les effets de l'europanisation de l'action politique, c'est-à-dire la manière dont certains individus, groupes et organisations ont commencé à déplacer délibérément leurs stratégies et leurs formes organisationnelles de l'Etat-nation et de ses institutions vers un nouveau niveau « transnational » [9]. Ce courant de recherche a été alimenté par les théories de la « structure d'opportunité politique », qui modélisent l'interaction des acteurs sociaux et des opportunités institutionnelles ou politiques que leur ouvre le contexte dans lequel ils évoluent.

La grande question que ces chercheurs posent concerne l'analogie possible entre le processus actuel d'europanisation et la façon dont s'est construit l'Etat-nation. Le type d'europanisation qu'ils étudient remet en question ce qui a été l'une des pierres angulaires de leur interprétation historique de l'action politique et des mouvements sociaux dans les Etats-nations occidentaux. S'inspirant des ouvrages de Charles Tilly, les théoriciens de la structure d'opportunité politique ont souligné la façon dont les formes et les stratégies organisationnelles des mouvements politiques contestataires - tels que les syndicats, les partis minoritaires, les campagnes de protestation - se sont développées en relation étroite avec l'Etat-nation moderne et son accumulation continue de pouvoir centralisé et de légitimité (ce qu'on appelle la « souveraineté ») sur un territoire politique clairement délimité [10]. En effet, pour ces auteurs, ces groupes d'outsiders ont

joué un rôle clé dans la construction de l'Etat-nation, puisqu'ils ont partout été systématiquement intégrés à la classe politique nationale, entraînant ainsi une démocratisation croissante de ces sociétés. La démocratisation, à la fois dans un sens analytique et normatif, selon eux suit l'incorporation et l'accès à la citoyenneté de ces groupes, version représentée par excellence dans l'oeuvre de T.H. Marshall [11].

L'eupéanisation « au-delà de l'Etat-nation » pose alors une question essentielle auxquels ces auteurs doivent répondre. Si nous observons, comme l'affirment les juristes et les politistes, l'émergence d'une nouvelle « cité » et d'une entité simili-étatique au niveau européen, deux conséquences en découlent. Premièrement, l'eupéanisation aura des effets significatifs sur les formes d'action et d'organisation politiques au niveau européen, en raison de la nouveauté du contexte post-national. Deuxièmement, sera brisé le lien automatique entre l'action politique ou la citoyenneté participative et l'Etat-nation comme lieu privilégié d'intervention - une croyance qui a été au coeur de la construction des démocraties libérales pendant les deux derniers siècles. Cela constitue d'ailleurs le point de départ des travaux récents de Gary Marks et Doug McAdam [12]. A travers l'analyse d'une série de syndicats et d'organisations contestataires en Europe, ils cherchent à démontrer qu'il y a un nouveau type de structure d'opportunité politique au niveau européen et à encourager ces organisations à se mobiliser dans des arènes supra- et infranationales et non vis à vis des institutions classiques de l'Etat-nation qui ont jusqu'à présent été la cible de leurs efforts de campagne. En outre, G. Marks et D. McAdam affirment que cela crée un nouveau type de « gouvernance », un nouveau lieu de pouvoir et de légitimité dans l'Union européenne, caractérisé par le déclin de la souveraineté nationale. La politique devient alors un jeu à plusieurs niveaux de représentation des intérêts entre l'Etat-nation et les autres arènes politiques [13]. La Commission européenne en effet a souvent joué un rôle actif dans ce processus en permettant et en institutionnalisant la participation de certains de ces groupes au niveau européen afin d'assurer à ses politiques publiques une légitimité alternative à celle des gouvernements nationaux.

G. Marks et D. McAdam concluent que ces développements rendront caduques les distinctions désormais classiques dans les ouvrages sur les mouvements sociaux entre groupe d'intérêt et mouvement social, et entre formes institutionnalisées et non-institutionnalisées de protestation. Ils constatent que différents groupes prospèrent ou non au niveau européen, en raison des différents degrés d'accès et de participation rendus possibles par les institutions européennes, et des

différentes cultures nationales et des formes organisationnelles dont ils ont hérité, certaines n'étant pas propices aux mobilisations transnationales. De manière générale donc, les syndicats mobilisés au niveau européen, parce qu'ils sont si fortement définis par leur rôle de représentation nationale et leur statut institutionnel établis de longue date, et qu'ils possèdent des cultures organisationnelles distinctes dans chaque pays, ont eu peu de voix et de poids lors de l'élaboration du Marché unique et de l'Union monétaire, qui fut largement dominée par le milieu des affaires. Par contre, d'autres groupes tels que les écologistes ont bien mieux réussi à se mobiliser dans un cadre transnational et à avoir accès aux cercles de décision européens [14].

Valider ces hypothèses empiriquement est certainement essentiel pour les théoriciens de la « nouvelle gouvernance ». Cependant, au-delà des débats entre spécialistes de l'Union européenne, leur contribution soulève une question cruciale pour la sociologie politique dans son ensemble. Qu'en est-il du lien canonique entre Etat-nation, démocratie libérale, et les notions de citoyenneté, de représentation et de participation définies au sein d'un même territoire national ? L'influence croissante des règles communautaires et des juridictions de l'Union européenne, qui ont été l'un des moteurs principaux de l'intégration européenne et du déplacement de la souveraineté au niveau transnational [15], semble confirmer les thèses des tenants de la « nouvelle gouvernance ». De nouveaux acteurs politiques ont vu le jour, tels que les représentants d'intérêts commerciaux devenus acteurs politiques pour défendre leurs intérêts au niveau européen [16]. Il faudrait aussi citer le modèle de régionalisme coopté et de développement régional que la Commission a su favoriser avec succès pour contrecarrer les centres nationaux du pouvoir politique [17].

Ces travaux permettent de conceptualiser de façon féconde la relation entre les activités politiques traditionnelles centrées autour de l'Etat-nation, qui restent prédominantes et de loin en Europe occidentale, et les nouveaux espaces transnationaux qui s'ouvrent à certains groupes en nombre limité mais aux caractéristiques bien identifiées. En démontrant qu'une nouvelle structure d'opportunité politique s'offre à certains groupes, ils permettent de rendre compte de manière convaincante de la façon dont des groupes désavantagés et marginalisés au sein des institutions centrales de l'Etat-nation peuvent diriger leurs activités au niveau européen pour court-circuiter les obstacles du niveau national. Si, de surcroît, s'ajoutent des ressources financières importantes, un accès privilégié à l'élaboration des politiques publiques et la compétence croissante des institutions

juridiques et politiques européennes pour prendre les décisions qui ont des effets au niveau national, sans que les gouvernements nationaux puissent s'y opposer, cette stratégie peut en effet être fructueuse. Il peut être alors montré que le nouveau terrain institutionnel de l'Union européenne engendre de nouvelles formes d'organisation et de mobilisation, qui ont transformé la façon dont on faisait de la politique en Europe occidentale et ont créé une nouvelle donne encore instable en redistribuant les pouvoirs entre l'Etat-nation et les institutions européennes.

Les théories de la structure d'opportunité politique cherchent à juste titre à identifier qui parvient à s'impliquer, à avoir accès aux nouvelles opportunités européennes. Elles ont plus de difficultés à expliquer pourquoi les ressources politiques se déplacent du niveau national au niveau transnational : pourquoi les nouvelles opportunités politiques européennes fournissent-elles à certains acteurs la faculté de changer leur rôle et leur position sociales au niveau national ? Il s'agit ici de rendre compte de l'existence de nouvelles sources de « pouvoir social » au delà de l'Etat-nation [18]. Les théories des mouvements sociaux ont tendance à se référer à une idéologie favorisant l'incorporation progressive et progressiste des groupes marginaux comme étant à l'origine de l'accroissement de leur poids politique. Le changement social, en d'autres termes, est finalement actionné par la force normative des principes de justice et d'égalité, et par la primeur accordée à l'idée d'intégration. Les théories institutionnelles, quant à elles, l'expliquent par les institutions elles-mêmes en soulignant le rôle du droit international ou des droits universels comme étant à la base du changement observé. Mais pourquoi est-ce que la source du pouvoir se serait déplacée à un niveau transnational ? Certains sociologues néo-institutionnalistes analysent ces questions en termes de symboles en tentant de montrer que l'isomorphisme institutionnel et la standardisation des normes d'action, ont fait converger des normes nationales auparavant distinctes. C'est l'argument développé dans l'étude sur les normes environnementales mondiales de John Boli et George Thomas, celle sur la citoyenneté politique de Franco Ramirez, ou sur la citoyenneté et des droits de l'homme de Yasemin Soysal, David Jacobson et Suzanne Shanahan - tous ces auteurs ayant été influencés par les travaux de John Meyer [19]. Les spécialistes de relations internationales ont également cherché à expliquer le pouvoir des normes mondiales en se concentrant sur le rôle des idées dans des campagnes internationales pour les droits de l'homme comme celle contre l'apartheid [20]. Là encore, ces théories n'expliquent pas de façon satisfaisante les sources du pouvoir social sans avoir recours à une interprétation fonctionnaliste de la mondialisation (processus de

convergence ou isomorphisme), ou sans tacitement présupposer le « bien intrinsèque » des droits de l'homme ou de l'écologie, pour ne citer que ces exemples, et donc sous-entendre que ces principes triompheront.

Une approche s'inspirant de la théorie bourdieusienne des « champs » pourrait être utilisée pour élaborer une explication différente de celles précédemment évoquées. Plus précisément, cette théorie suggère que l'émergence d'un « champ politique » distinct puisse être à l'origine de nouvelles sources de pouvoir social. Selon P. Bourdieu, les élites luttent pour le pouvoir social en se distinguant en tant que groupe, en assurant aux initiés le monopole de pratiques, de relations et d'un « savoir-faire » culturel spécifiques requis pour réussir dans un domaine particulier d'activité. Les élites qui constituent le « champ politique » se distinguent ainsi des autres élites dominantes dans la société, telles que les élites économiques ou culturelles, en monopolisant la représentation symbolique des intérêts des autres groupes dans l'arène politique et en faisant respecter des formes politiques particulières de compétence et d'organisation [21]. La socialisation de nouveaux membres du groupe au même ensemble de pratiques spécifiques assure la « reproduction » du pouvoir social parmi les personnes de niveau culturel et social équivalent. L'obligation imposée au sein du champ de respecter des formes spécifiques de ce que Bourdieu appelle l'habitus établit à son tour une hiérarchie de pouvoir dans le champ, qui produit les relations fortement concurrentielles entre les acteurs et les groupes qui le composent.

En France, la hiérarchie historique des élites et du pouvoir social établie de longue date dans l'Etat-nation s'est reproduite au travers des institutions « universalistes » comme l'enseignement, l'intégration sociale et la citoyenneté. Dans une culture politique nationale telle que celle de la France, l'ordre et les hiérarchies au sein de la société sont bien établis et tenaces, les clés de la réussite faciles, claires, les formes dominantes de « capital culturel » bien identifiées. Les institutions les plus importantes et l'ordre social sont en effet reproduites par les institutions du système d'enseignement, en particulier d'après P. Bourdieu, selon la hiérarchie des grandes écoles qui préparent et acculturent les futurs administrateurs français, les hommes politiques et autres personnages publics [22]. La théorie de P. Bourdieu s'est développée dans les institutions et la culture françaises et dépend en grande partie du fait qu'elle est elle-même un produit (critique) de ce système. Néanmoins, il est possible d'appliquer cette théorie à un objet comme l'émergence d'une sphère publique

européenne pour appréhender de façon nouvelle ce qui se passe en Europe. L'existence d'une dimension européenne est un défi aux hiérarchies nationales établies, car, bien que ce soit principalement une ressource utilisée par et pour les élites, « l'Europe » comme idée et comme ensemble de pratiques culturelles offre néanmoins un répertoire de pratiques et de valeurs qui diffèrent sensiblement de celles qui ont été fortement intériorisées par les élites dans les cultures politiques nationales. Se mouvoir avec aisance dans un milieu européen transnational exige des compétences et un capital culturel qui ne sont pas nécessairement intégrés par ceux qui détiennent le pouvoir dans la société d'un Etat-nation donné. En d'autres termes, « devenir européen » c'est acquérir un ensemble de ressources symboliques, qui permettent à ceux qui sont marginalisés dans leur propre pays de contester l'ordre établi au niveau national, de remettre en cause les idiosyncrasies nationales.

Il s'agit donc pour les chercheurs d'observer non seulement la façon dont les acteurs politiques saisissent et utilisent des opportunités politiques européennes mais aussi dont ils les monopolisent et les reproduisent. Et cela en asseyant leur propre pouvoir et en augmentant leurs ressources politiques aux dépens d'autres acteurs par l'établissement de réseaux fermés de sociabilité et l'érection d'obstacles en termes de « savoir-faire » et de compétence pour exclure les non-initiés. Plus encore que ces facteurs organisationnels, il faut se pencher sur les éléments discursifs et symboliques. De tels acteurs peuvent rendre leur position privilégiée légitime et crédible en forgeant un discours qui justifie leur rôle de représentation au sein des cercles européens, et, avec le temps, crée de nouvelles opportunités et moyens d'action qui s'auto-reproduisent et se perpétuent. A la différence des ouvrages susmentionnés qui mettent l'accent sur des normes mondiales ou internationales « progressives », c'est une façon résolument matérialiste de considérer l'influence des idées transnationales. Avec ce type de perspective théorique, il est intéressant non pas tant d'étudier la production de politiques publiques - ce à quoi s'attachent les politistes en règle générale et qui ne constitue qu'une partie des phénomènes à observer - mais de mesurer la concentration de personnes, d'organisations et d'activités rendues possible par les opportunités qui se font jour dans un domaine particulier. En bref, il s'agit de savoir qui participe au « champ politique européen », qui peut y réussir. Les acteurs qui réussissent à participer aux activités européennes et à s'y faire reconnaître, apprennent ainsi à se considérer eux et leurs semblables comme constituant un domaine distinct avec des intérêts communs, dans lequel ils luttent âprement pour avoir du pouvoir et une influence

relatifs. Un exemple de ce phénomène est la façon dont des acteurs hétérogènes souhaitant traiter des questions d'immigration au niveau européen en sont venus à constituer un domaine d'action publique distinct.

Qu'en est-il donc du « champ politique » de l'immigration en train de se constituer de façon transnationale ? De façon générale, malgré quelques particularités nationales, la politique d'immigration des différents pays européens a toujours été une compétence clairement définie des ministères de l'Intérieur, combinant des fonctions policières (le contrôle aux frontières et sur le territoire et questions d'ordre public) avec des fonctions juridiques et sociales (commissions anti-discrimination ou politique d'intégration). C'est donc sans surprise que la coopération européenne en matière d'immigration et d'asile s'est développée initialement comme un ensemble ad hoc de réseaux de ministères de l'Intérieur, se concentrant sur des prérogatives étatiques, telles que le contrôle aux frontières et le contrôle des activités transfrontalières illégales - ce qui a été institutionnalisé avec le temps avec la création du Troisième pilier « Justice et Affaires intérieures ». Ces réseaux, miroir transnational des dispositifs nationaux existants n'ont permis aucune ouverture à de nouveaux acteurs. Ils ont été dominés par les fonctionnaires nationaux, et même dans la plupart des cas fermés aux hommes politiques européens (le Parlement), aux fonctionnaires européens (la Commission), et aux juristes européens (la Cour de justice).

Cette fermeture constituait en soi une suite logique à la manière dont les questions d'immigration et d'intégration des immigrés avaient été en grande partie évacuées de la sphère publique et gérées par les élites bureaucratiques, fonctionnaires et juristes, de façon à désamorcer leur potentiel explosif auprès des publics xénophobes [23]. En général, un consensus a vu le jour au sein des élites des partis politiques selon lequel l'immigration ne devait pas faire partie des lignes de clivages politiques et, autant que possible, ne pas faire l'objet de débats publics. Ce monopole des élites politico-administratives dans ce domaine a été rendu possible par le peu d'intérêt suscité par l'immigration auprès des acteurs non-étatiques, en particulier les employeurs, à la différence des États-Unis, où les demandes du marché du travail relayées par les lobbies commerciaux ont été le moteur d'une politique d'immigration libérale [24]. En effet en Europe, les politiques d'immigration et d'intégration « progressistes », comme les lois contre la discrimination, le multiculturalisme ou les politiques de maintien de l'ordre sensible à la diversité ethnique, ont presque toujours été élaborées avec un certain

paternalisme par les élites étatiques, devançant une opinion publique qu'elles estimaient « xénophobe ». Il n'existe d'exemple dans aucun état européen d'une loi adoptée par un mouvement populaire - comme dans le cas du mouvement des droits civiques américain - ou à la suite de la mobilisation de groupes marginaux ou exclus. Dans la mesure où la mobilisation de tels groupes existe, elle a toujours été circonscrite aux structures institutionnelles dans lesquelles ces groupes inscrivent leurs luttes : les minorités en France luttent pour un meilleur accès à la citoyenneté républicaine, en Grande-Bretagne, pour une meilleure législation antiraciste et ainsi de suite. Toutes ces activités sont fortement structurées par les institutions nationales déjà existantes et le réflexe initial dans chaque pays a été de vouloir reproduire ces dernières dans les mesures de coopération européenne. Malgré tous leurs différends idéologiques sur la « philosophie » à adopter en matière d'intégration des immigrés, les fonctionnaires français et britanniques de l'Intérieur ont de longue date entretenu des relations personnelles et des réseaux [25].

Néanmoins, les efforts de coopération ne devaient pas évoluer dans une structure simple et intergouvernementale de coopération entre services de l'Intérieur non soumise au contrôle politique et juridique. Les fonctionnaires de l'Intérieur, les fonctionnaires des services d'immigration et les organisations immigrées nationales cooptées n'étaient pas capables de monopoliser le domaine de l'immigration au niveau européen. Cela est en partie dû au fait que d'autres personnalités politiques au sein de la Commission et du Parlement européen se sont intéressées aux questions liées au racisme, à la diversité ethnique et à l'immigration, principalement pour se construire une légitimité. Il s'agissait surtout de personnages marginaux et radicaux, comme l'eurodéputé Glyn Ford, dont les rapports sur le racisme et la xénophobie du début des années 1990 ont inscrit ces questions dans l'agenda politique européen. Une des raisons qui soutenaient toute la nouvelle campagne pour promouvoir l'idée de citoyenneté européenne et combler le fameux « déficit démocratique », elle-même bien antérieure à Maastricht, était de faire de l'Union européenne un moteur de changement social progressiste en opposition au conservatisme des gouvernements nationaux. Alors qu'un ordre du jour « politique » et non pas seulement « économique » commençait à se préciser dans les couloirs de la Commission, certaines Directions générales marginales dans la campagne pour l'Euro, ont repris à leur compte des questions d'« intérêt public » européen, la voie ayant été tracée par la Direction générale « Environnement » (ex-DG XI), administration très entreprenante et progressiste. Dans l'éventail de nouvelles questions

relatives à la citoyenneté, on retrouve le thème de l'immigration et celui des minorités ethniques : un terrain potentiellement riche en pouvoir de représentation pour les ONG idéalistes ou animées par des préoccupations éthiques. Les efforts pour « communautariser » le Troisième pilier et donner un droit de regard au Parlement européen visaient à contester le monopole intergouvernemental dans ce domaine d'action publique. En outre, des acteurs proactifs au sein de la Commission elle-même, tels que le Secrétariat (la taskforce du troisième pilier et la Cellule de Prospective), et les Directions générales dotées de pouvoirs budgétaires importants telles que la Direction générale « Emploi et Affaires sociales » et la Direction générale « Science, Recherche et Développement » ont participé à ce mouvement en développant délibérément des partenariats avec de nouveaux acteurs [26]. Un autre exemple d'activité politique indirecte dans ce secteur fut l'argent consacré par la Direction générale « Information, Communication et Culture » aux arts multiculturels et aux événements culturels, comme le Programme « Capitales culturelles européennes » qui a financé un certain nombre de fêtes et de festivals multiculturels en l'an 2000. Ce groupe hétéroclite de Directions générales a fourni l'essentiel du personnel de la nouvelle Direction générale « Justice et Affaires intérieures » créée en 1999 et dont l'immigration et l'asile constituent l'une des préoccupations centrales [27].

Parallèlement à ces efforts délibérés pour élargir le champ européen de l'immigration, des obstacles fortuits se sont dressés. Malgré les tentatives de coopération, il s'est avéré que les idées politiques et les objectifs nationaux sur l'immigration et l'intégration des fonctionnaires et des militants cooptés étaient incompatibles et dès lors offraient une base incohérente d'accord européen. Au début, les représentants britanniques ont boycotté les propositions sur la citoyenneté européenne, faisant valoir qu'elles marquaient un retour en arrière pour eux par rapport à leur législation anti-discrimination. Cela a ouvert de grandes divisions dans le champ qui ont pu être exploitées par les nouveaux venus. Entre-temps, sur les questions de contrôle et de sécurité, les fonctionnaires de l'armée ou de la police impliqués dans les efforts de coopération transnationale, ont constaté que les réunions européennes leur permettaient de trouver des intérêts communs sans avoir à en référer à leurs administrations de tutelle et leurs gouvernements. Les polices en opérant au-delà des frontières ont découvert qu'elles avaient plus en commun avec leurs homologues dans d'autres pays qu'avec les dirigeants politiques de leur pays d'origine et ont joué de cela pour étendre leur autonomie d'action et atteindre leurs propres objectifs.

Parmi les nouveaux acteurs transnationaux du champ politique de l'immigration, trois types d'acteurs différents peuvent être discernés : les ONG spécialistes des campagnes européennes pour la citoyenneté et l'antiracisme, basées à Bruxelles et dans les autres sièges des institutions européennes ; les experts militaires et policiers transnationaux qui se concentrent sur les questions de sécurité et de contrôle à l'échelle européenne ; et, plus indirectement, les acteurs des régions et des villes qui puisent dans les fonds structurels via les politiques d'intégration. Il convient ici de séparer ces trois types d'acteurs, et de montrer comment chacun a réussi à participer au champ politique naissant de l'immigration. Nous insisterons sur le premier type, puisque le succès du deuxième et du troisième participe d'une logique semblable.

[Lire la suite](#)

[1] Article traduit par Virginie Guiraudon.

Cet article prend appui sur des recherches financées par un projet TMR sur deux ans sur les politiques d'immigration et de citoyenneté dans l'Union européenne et, en particulier, sur les activités des ONG et des nouvelles élites européennes à Bruxelles. Nos conclusions se fondent sur une observation participante des activités des ONG et sur des entretiens avec les acteurs impliqués. Nous avons également procédé à une analyse textuelle des documents papier et en ligne produits par les différentes organisations impliquées, et du reflet indirect des formes socioculturelles naissantes des nouveaux acteurs européens, tel que le journal Bulletin de Bruxelles. Certaines parties de cet article, sur la police et l'armée et sur les villes et les régions, se fondent principalement sur les sources secondaires citées dans l'article.

[2] Simon Hix, *The Political System of the European Union*, London, Macmillan, 1999.

[3] Christian Joppke (dir.). 1998. *Challenge to the Nation-State : Immigration in Western Europe and North America*, Oxford, Oxford University Press, 1998 ; Adrian Favell, *Philosophies of Integration : Immigration and the Idea of Citizenship in France and Britain*. London : Macmillan ; New York : St.Martin's Press, 1998.

[4] Rogers Brubaker, *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1992. Christian

Joppke, *Immigration and the Nation-State*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

[5] Pour des études détaillées de ces développements, cf. Adrian Favell (dir.), *The European Union : Immigration, Asylum and Citizenship*. Numéro spécial de *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol.24, n°4, 1998. Elspeth Guild, « Competence, Discretion and Third Country Nationals : the EU's Legal Struggle with Migration » in Adrian Favell (dir.) 1998, op. cit. ; Elspeth Guild, *European Community Law from a Migrant's Perspective*. Dordrecht, Kluwer, 2000 ; Rey Koslowski, « EU Migration Regimes : Established and Emergent » in Christian Joppke (dir.) 1998, op. cit. ; Rey Koslowski, « European Migration Regimes : Emerging, Enlarging and Deteriorating » in Adrian Favell (dir.) 1998, op. cit. ; Rey Koslowski, *Migrants and Citizens*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 2000 ; Andrew Geddes, « Immigrant and Ethnic Minorities and the EU's Democratic Deficit », *Journal of Common Market Studies*, vol.33, n°2, 1995 ; Andrew Geddes, « The Representation of 'Migrants' Interests' in the EU » in Adrian Favell (dir.) 1998, op. cit. ; Andrew Geddes, *Immigration and European Integration : Towards Fortress Europe ?*, Manchester, Manchester University Press, 2000. Virginie Guiraudon, « European Integration and Migration Policy : Vertical Policy-making as Venue Shopping », *Journal of Common Market Studies*, vol.38, n°2, pp. 249-69.

[6] Sonia Mazey et Jeremy Richardson, « Agenda Setting, Lobbying and the 1996 IGC » in Geoff Edwards and Alfred Pijpers (dirs.), *The Politics of European Treaty Reform : The 1996 IGC Negotiations and Beyond*, London, Pinter, 1998.

[7] Cf, par exemple, Riva Kastoryano (dir.), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, Presses de Science Po, 1998 ; Elizabeth Meehan, *Citizenship and the European Union*, London, Sage, 1993 ; Antje Wiener, *European Citizenship Practice : Building Institutions of a Non-State*, Boulder, CO, Westview, 1997.

[8] Neil Fligstein et Jason McNichol, « The institutional terrain of the EU » in Alec Stone Sweet, et Wayne Sandholtz, (dirs.), *European Integration and Supranational Governance*, Oxford, Oxford University Press, 1998.

[9] Cf, par exemple, Sidney Tarrow, « The Europeanisation of Conflict : Reflections from a Social Movements Perspective », *West European Politics*, vol.18, n°2, 1995.

[10] Charles Tilly, « Citizenship, Identity and Social History », *International Review of Social History*, vol.40, n°3, 1995, pp.1-17 ; Sidney Tarrow, *Power in Movement*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998 ; Doug McAdam, Doug, John McCarthy et Mayer Zald (dirs.), *Comparative Perspectives on Social Movements : Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

[11] Thomas H. Marshall, *Citizenship and Social Class*, London, Pluto, 1950.

[12] Gary Marks et Doug McAdam, « Social Movements and the Changing Structure of Political Opportunity in the European Union », *West European Politics*, vol.19, n°2, 1996, pp.249-278.

[13] Gary, Marks, Fritz Scharpf, Philippe Schmitter et Wolfgang Streeck (dirs.), *Multi-level Governance in the Emerging European Polity*, London, Sage, 1996.

[14] Mark Aspinwall et Justin Greenwood, Justin (dirs.), *Collective Action in the European Union : Interests and the New Politics of Associability*, London, Routledge, 1997.

[15] Anne-Marie Burley et Walter Mattli, « Europe Before the Court : A Political Theory of Legal Integration », *International Organization*, vol. 47, n°1, 1993, pp.41-76.

[16] Sonia Mazey et Jeremy Richardson (dirs.), *Lobbying in the European Community*, Oxford, Oxford University Press, 1993. Cf également Neil Fligstein et Iona Mara-Drita, « How to Make a Market : Reflections on the Attempt to Create a Single Market in the European Union », *American Journal of Sociology*, vol. 102, n°1, 1996.

[17] Liesbet Hooghe, « Subnational Mobilisation in the European Union », *West European Politics*, vol.19, n°2,1996, pp. 175-198. Cf. Marks et alii. 1996, op. cit.

[18] Michael Mann, *The Sources of Social Power (vol 2)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

[19] John Meyer, John Boli, George Thomas, et Franco Ramirez, « World Society and the Nation State », *American Journal of Sociology*, n°103, 1997, pp. 144-81 ; John Boli et George Thomas, « World Culture in the World Polity : A Century of International Non-

Governmental Organization », *American Sociological Review*, vol. 62, n°2, 1997, pp.171-190 ; Franco Ramirez, Yasemin Soysal, et Suzanne Shanahan, « The Changing Logic of Political Citizenship », *American Sociological Review*, n°62, 1997, pp. 735-45 ; Suzanne Shanahan, « Scripted debates : global norms and twentieth century immigration debates in Canada, Great Britain, Ireland and the United States », communication au congrès annuel de l'American Sociological Association, San Francisco, Aug 21-25 1998 ; Yasemin Nuhoglu Soysal, *Limits of Citizenship. Migrants and Postnational Membership in Europe*, Chicago, University of Chicago Press, 1994 ; David Jacobson, *Rights Across Borders*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996.

[20] Audie Klotz, *Norms in International Relations : The Struggle Against Apartheid*, Ithaca, Cornell University Press, 1995 ; Thomas Risse (dir.), *Bringing Transnational Relations Back In : Non-State Actors, Domestic Structures and International Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

[21] Pierre Bourdieu, « La représentation politique : éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 36, 1981 et Pierre Bourdieu, *Sur la télévision*, Paris, Liber, 1996. Cf. également Patrick Champagne, *Faire l'opinion*, Paris, Les éditions de minuit, 1995 et Daniel Gaxie, *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.

[22] Sur le capital culturel, cf. *La distinction*, Paris, Les éditions de minuit, 1979. Sur les élites, cf. *La noblesse d'Etat Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Les éditions de minuit, 1989.

[23] Sur ce point, cf. Virginie Guiraudon, « Jeux d'ombre et de lumière : les politiques envers les étrangers en Europe », *Revue française de science politique*, vol.49, n°6, 1999, pp. 755-781 et, du même auteur, *Les politiques d'immigration en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2000.

[24] Gary Freeman, « Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic Societies », *International Migration Review*, vol.29, n° 4, 1995, pp. 881-902

[25] Adrian Favell, *Philosophies of Integration*, op. cit.

[26] Sur les nouvelles structures d'opportunité politique liées à la citoyenneté européenne, cf. Michael Nentwich « Opportunity

Structures for Citizens' Participation : The Case of the European Union » in Albert Weale et Michael Nentwich (dirs.), *Political Theory and the European Union*, London, Routledge, 1998.

[27] Romano Prodi a supprimé les identités numériques des Directions générales en même temps qu'il réorganisait leurs attributions et leurs noms.

L'européanisation ou l'émergence d'un nouveau « champ politique » : le cas de la politique d'immigration (Partie 2)

Adrian Favell

Les ONG L'intensification de l'activité des ONG dans les cercles européens date du moment où la Commission et le Parlement se sont tournés vers des questions « politiques » et « démocratiques » pour légitimer leurs compétences, de façon à trouver une alternative à la logique avant tout économique de l'Union européenne. Les ONG se sont également inspirées des puissantes organisations de lobbying établies de longue date à Bruxelles et ailleurs, qui ont réussi à obtenir la législation qu'elles souhaitaient en coopérant avec la Commission. Les ONG se sont essentiellement concentrées sur les diverses lignes budgétaires, représentant des millions d'Ecus, des différentes Directions générales finançant tout une gamme d'actions humanitaires et bien intentionnées, connues dans le milieu des ONG sous le doux nom de « fleurs les plus colorées de l'Union européenne ». Pourtant, Bruxelles n'est pas facile d'accès pour les organisations et les acteurs peu familiers avec les cercles européens. Il faut beaucoup de temps pour acquérir la compétence, les contacts personnels sur place, la culture et les modes de sociabilité transnationaux nécessaires pour réussir dans ce type de milieu. Le monde des ONG bruxelloises est, par conséquent, petit, monopolisé par un petit nombre d'acteurs clés, et situé dans quelques bureaux seulement. Les ONG tendent à rester ensemble ; et un bureau abrite souvent une panoplie d'initiatives humanitaires ou d'intérêt public diverses et variées. Quelles que soient les activités des ONG, leur mode de fonctionnement tend à reproduire les formules qui ont fait leurs preuves. L'organisation paradigmatique à Bruxelles comme ailleurs est Amnesty International et il est intéressant de noter les mouvements de carrière du personnel des ONG d'une campagne ou d'une organisation à une autre (et, dans un ou deux cas, les « promotions » à la Commission ou au Parlement), après séjour formateur à Amnesty. Même les syndicats s'organisent et luttent au niveau européen d'après ce modèle d'ONG internationale, plutôt que de la façon dont ils auraient fonctionné dans un Etat-nation dominé par le jeu des partis politiques. Sur les questions de libre circulation et d'immigration, le soutien de la Commission aux activités des ONG provient en grande partie de l'engagement personnel de quelques individus influents qui ont sympathisé avec des causes progressistes. Deux chefs d'unité de la DG 5, Giuseppe Callovi et Annette Bossher, ont ouvertement cultivé des liens personnels avec les cercles universitaires et non-gouvernementaux. L'influence de ces

personnes est proportionnelle à l'ampleur des questions à traiter par les unités de la Commission qui manquent parfois cruellement de personnel. Trois ou quatre sièges d'ONG, tous proches des bureaux importants de la Commission, constituent l'épicentre de ce monde à Bruxelles. Un de ces groupes, ECAS (European Citizenship Action Service), dont le directeur anglais a émergé du mouvement des droits du consommateur des années 1970, sert également de source principale d'information à toutes les ONG cherchant à identifier les lignes budgétaires humanitaires ou « idéalistes ». La Commission a chargé ECAS de gérer un numéro vert de téléphone pour les citoyens européens, d'offrir des conseils, entre autres juridiques, aux citoyens européens cherchant à avoir accès aux institutions européennes, et de diffuser des informations sur les droits de libre circulation et de citoyenneté. Le numéro vert auxquels répondaient vingt avocats a reçu environ vingt mille appels de demandes de renseignements sur la citoyenneté européenne, ou de plaintes sur les obstacles à la libre circulation. Le rôle de prestataire de services d'ECAS est guidé par le désir de construire sa légitimité en permettant des actes de citoyenneté individuelle - « l'acte » caractéristique étant la rédaction d'une lettre ou un appel téléphonique. L'attention que porte ECAS aux détails « micropolitiques » reflète le travail intense de relations publiques des propres organes de la Commission (bureaux d'information, sites Internet, publications gratuites) et les efforts du Secrétariat de la Commission pour répondre au courrier volumineux qu'il reçoit. Récemment, ECAS a joué un rôle prééminent dans le comité des sages sur la libre circulation présidé par Simone Weil, dont le rapport a cherché à associer les droits de libre circulation pour les citoyens européens et ceux des ressortissants de pays tiers. Un groupe tel que ECAS est sans nul doute en position de pouvoir à Bruxelles. Il canalise une grande partie de la production et de la diffusion de l'information ainsi que du discours progressiste dans le monde des ONG qui côtoient des institutions européennes. En outre, il peut servir de relais pour les ONG nationales cherchant un contact avec les institutions de l'Union européenne, ou cherchant à coordonner leurs actions avec celles d'autres groupes via les cercles européens [1]. Il existe un autre « noeud » de réseaux à Bruxelles du même type : Social Platform met en relation de nombreuses organisations nationales et internationales qui s'intéressent aux politiques sociales [2]. Cette façon de constituer une plate-forme non-gouvernementale a servi de modèle dans le domaine de l'immigration au MPG (Migration Policy Group), une organisation indépendante d'environ cinq personnes dirigée par un « euroacteur » très adroit d'origine néerlandaise, qui était située dans un petit bureau dans l'ombre du vieux bâtiment Berlaymont avant de se rapprocher des

nouveaux locaux de la Commission [3]. Elle regroupe une série d'activités humanitaires et de développement, dont le bulletin Migration News Sheet, outil indispensable qui répertorie tous les événements juridiques et politiques internationaux dans le domaine de l'immigration. L'efficacité de MPG réside dans la manière dont elle se place au centre d'un large réseau international de militants spécialisés dans l'immigration et les minorités ethniques à la recherche d'un point d'accès à l'Union européenne. MPG est ainsi devenu, souvent en capacité de secrétariat des projets, un partenaire de la Commission, du Parlement et du Conseil de l'Europe lorsqu'ils cherchaient à commanditer des recherches ou des forums de réflexion sur l'immigration. Parmi ces activités récentes, on dénombre des études sur les politiques d'intégration et de lutte contre la discrimination en Europe, la mise en place d'un réseau européen contre le racisme, l'organisation d'un dialogue transatlantique entre des hommes politiques, des fonctionnaires et des hommes d'affaire, le développement d'un réseau d'individus issus des minorités ethniques et du monde des affaires et une participation importante aux travaux du nouveau Centre de surveillance du racisme et de la xénophobie à Vienne. Le succès particulier de ce groupe s'explique par ses origines et une stratégie de campagne intelligente dans un domaine miné par les divergences entre les différentes traditions nationales de politique publique et entre les différents représentants des populations immigrées. Il est intéressant de rappeler que le MPG est issu du Comité des Eglises auprès des Migrants en Europe (CEME) fondé en 1964 comme agence indépendante des Eglises anglicanes, protestantes et orthodoxes européennes. L'intérêt porté par ces organisations religieuses à l'intégration européenne n'est pas unique. L'Eglise catholique, un des acteurs non-gouvernementaux et transnationaux les plus puissants, a pour sa part depuis longtemps considéré l'Union européenne comme une manne potentielle en termes de ressources et de moyens d'action contre les gouvernements nationaux laïques. Et, comme c'est souvent le cas dans les pays du sud de l'Europe, l'Eglise constate souvent que les préoccupations humanitaires sont à la base d'interventions réussies dans le domaine politique. Dans ces pays, les immigrés ne cherchent pas à défendre leurs intérêts au travers du système des partis ou de l'Etat : ces intérêts sont mis en avant en passant par les syndicats, les associations et l'Eglise. Ce rôle d'intermédiaire, permet donc une sorte de monopole bienveillant sur l'action politique dans ce domaine, action elle-même en dehors des structures étatiques [4]. Il est pour le moins paradoxal que le terrain institutionnel de l'Union européenne reflète la situation des pays d'Europe méridionale, où la faiblesse du pouvoir de l'Etat central laisse le champ libre à toutes sortes de formes de

représentation associatives et clientélistes des intérêts, et par conséquent des relations et des activités fortement personnalisées. La CEME a été une des premières organisations à servir de porte-parole aux intérêts des migrants dans un contexte, le cadre institutionnel européen, qui était lui aussi encore peu structuré et institutionnalisé. Organisation pionnière, elle avait de fait le terrain pour elle. Quand l'immigration a gagné en visibilité politique, la concurrence entre les ONG spécialisées dans ce domaine est devenue rude. Mais le fait d'avoir été la première à investir le champ européen a constitué un avantage certain. Les organisations nationales constatent que le successeur de la CEME, MPG, peut les aider à participer aux activités des ONG au niveau européen. En outre, les recherches ciblées de MPG, en particulier ses publications sous forme d'informations ou de propositions de politique publique bien conçues et accessibles, lui ont permis de s'insérer dans les réseaux de recherche internationaux dans ce secteur, comme le groupe Metropolis. Une des raisons de la productivité du groupe tient au fait qu'il emploie, comme le font souvent les ONG, de jeunes chercheurs engagés, qui souhaitent travailler à Bruxelles comme stagiaires, consultants ou chefs de projet. Le plus grand succès de MPG a consisté à regrouper quatre cents ONG, syndicats, églises et experts nationaux pour créer le groupe « Ligne de départ » (Starting Line Group) qui a formulé un certain nombre de propositions sur les droits des ressortissants des pays tiers et la discrimination. Ces dernières habilement présentées dans le langage juridique qu'affectionnent les instances de l'Union européenne ont été discutées pendant la Conférence inter-gouvernementale de 1996-7. En effet, son recours à des juristes et à des méthodes de lobbying ciblées a contribué à l'adoption d'une clause sur la lutte contre les discriminations dans le traité d'Amsterdam. Parmi les organisations les plus importantes du réseau, l'ONG britannique Justice, l'ILPA (International Lawyers Practitioners' Association) et le Comité permanent des Experts de l'immigration et de l'asile néerlandais (Standing Group of Experts on Immigration and Asylum). En outre, MPG a renoué des contacts avec les militants anti-racistes britanniques s'intéressant à l'Europe et a fait de la lutte contre les discriminations un thème de campagne viable au niveau européen. Le parti travailliste, qui a accédé au pouvoir juste avant la fin de la Conférence intergouvernementale, a donné son feu vert aux propositions visant à créer un centre de surveillance du racisme à Vienne, ce qui a conduit beaucoup de militants britanniques à remiser leur scepticisme envers les campagnes de dimension européenne. Cela a permis à la coalition de lutte contre les discriminations - à dominante anglo-néerlandaise - de reprendre l'avantage sur les militants transnationaux, en particulier turcs et marocains, souhaitant l'octroi des droits associés à la

citoyenneté européenne aux ressortissants des pays tiers. Bien que le groupe « Ligne de départ » affirme que la lutte contre les discriminations peut être également reliée à la campagne pour l'accès à la citoyenneté des ressortissants de pays tiers, il semble qu'en fait, pendant les années à venir, les efforts institutionnels de l'Union européenne mettront l'accent sur des grands actes « gratuits » (par opposition aux réformes constitutionnelles plus laborieuses) comme cela a été le cas des dépenses principales pour « l'année européenne contre le racisme » en 1997 : campagnes d'information publique, conférences, festivals et brochures sur papier glacé. L'histoire du concurrent principal de MPG à Bruxelles dans le domaine de l'immigration, Le Forum des migrants de l'Union européenne (FMUE) est tout autre. Inspirée par l'idée d'une « sphère publique » démocratique, cette structure financée par la Commission européenne a été fondée pour mettre en réseau les représentants des populations immigrées au niveau national et leur donner un bureau près de la Commission à Bruxelles. Dès sa création en 1995, le Forum a été le théâtre de nombreuses querelles et d'une série de scandales politiques et financiers qui ont compromis la position privilégiée que les hauts fonctionnaires, sensibles à leurs revendications en vue de la Direction générale « Emploi et Affaires sociales », lui avaient accordée dans les cercles européens. D'un point de vue national, les groupes étaient loin d'être représentatifs et n'ont fait que reproduire les modèles existants de représentation des intérêts immigrés officiellement reconnus. Il y eut également des luttes d'influence entre certaines délégations nationales, notamment les groupes marocains et turcs à forte dimension transnationale. Les représentants britanniques ont choisi très tôt de ne pas participer, ne voyant aucune cause commune entre leur campagne antiraciste et la campagne pour la citoyenneté des autres groupes. D'autres délégations, en particulier les principaux représentants français, ne se sont même pas impliqués ; ils se refusaient à comprendre l'intérêt d'une mobilisation au-delà de l'Etat-nation. En outre, les autres réseaux transnationaux comme la Coalition antiraciste n'ont pas hésité dans leurs publications et leurs déclarations publiques à critiquer le Forum, qui était évidemment un rival dans une sphère non-gouvernementale encombrée. Le Forum n'a pas réussi à s'organiser de façon à exercer une réelle influence auprès de la Commission, mis à part le soutien acquis d'un ou deux fonctionnaires. Avec le temps, ces ressources financières ont été utilisées pour organiser des événements qui servaient essentiellement à exprimer la colère et la frustration des associations immigrées envers l'élaboration de politiques publiques à laquelle elles ne participaient pas, comme ce fut le cas lorsqu'elles ne furent pas conviées à la conférence parallèle à la CIG pré-Amsterdam. Le fait que

le Forum ait été exclu des positions du pouvoir du champ et que son organisation artificielle ait manqué de légitimité, l'a conduit à réformer récemment ses statuts sous l'impulsion de la nouvelle direction. Maintenant, sa stratégie consiste à amalgamer les notions d'antiracisme et de citoyenneté comme l'avait préconisé MPG, à défendre une forme bénigne de multiculturalisme, et à construire des liens avec les ONG les plus efficaces et les puissantes, tel que ECAS. Ces exemples suggèrent que toute représentation des intérêts des migrants au sein des institutions européennes ne peut réussir que selon un modèle organisationnel spécifique, qui tend en fait à exclure les personnes censées être représentées. En soi, il s'agit là sans doute d'un « donné pour un rendu » - avec des résultats positifs - si les élites des ONG utilisent leur position de pouvoir que leur permet d'atteindre leur savoir-faire et leurs formes organisationnelles [5]. Certains progrès importants ont ainsi eu lieu, et le monde des ONG dans son ensemble à Bruxelles est un vivier d'activités progressistes qui a su saisir les occasions offertes par la configuration institutionnelle et la dynamique particulière de l'Union européenne. Parmi les conséquences les plus significatives de ce processus, il faut souligner la socialisation de beaucoup de ces nouveaux « euroacteurs », capables de gagner leur vie grâce à une activité politique non-conventionnelle dans un environnement très différent des cercles politiques nationaux. En général, ce sont souvent des avocats et des universitaires (en général deux professions stato-nationales très fermées), qui se sont expatriés pour faire carrière à Bruxelles. Ironie des choses, comme les acteurs politiques nationaux considèrent de plus en plus qu'il est plus important d'avoir accès aux cercles européens, ils se tournent vers ces nouveaux entrepreneurs politiques européens, qui désormais ont des relations avec ces interlocuteurs nationaux d'une position plus forte et plus légitime. En d'autres termes, la compétence experte qu'ils ont acquise et leur savoir-faire culturel européen, leur ont fourni une nouvelle forme de capital culturel et social au-delà de l'Etat-nation qui peut être utilisée contre les personnes enracinées dans leurs contextes nationaux. Militaires et policiers Un ensemble de personnes très différentes s'est simultanément construit de nouvelles opportunités d'action dans le nouveau champ transnational de l'immigration : les experts militaires et policiers se concentrant sur les questions de sécurité et de contrôle [6] La fin de la Guerre froide et la réduction des forces armées nationales qui s'en est suivie, ont poussé ces groupes à chercher de nouveaux rôles de consultation dans les Etats occidentaux. Le Troisième pilier avec son parfum de secret et les groupes transnationaux ad hoc qui ont été les premiers forums de coopération européenne sur le contrôle migratoire se sont avérés le

lieu idéal pour les réunions d'experts internationaux de sécurité et de police, comme l'ont été certaines organisations militaires issues d'institutions européennes (telles que l'Union de l'Europe occidentale, qui reste en dehors des structures à la fois de l'OTAN et de l'Union européenne). L'importance des questions de sécurité a été réaffirmée dans beaucoup des débats centraux de la CIG et du traité d'Amsterdam, en particulier dans le cadre des discussions sur la création d'un « espace de justice, de sécurité et de liberté ». Cela a permis de mettre l'accent sur le contrôle aux frontières, sur la surveillance des flux irréguliers et du trafic de stupéfiants, et sur le besoin de protéger l'Europe occidentale contre les flux de migrants et de demandeurs d'asile venus du Sud et de l'Est [7]. Pour des acteurs traditionnellement enracinés dans l'ordre social de leurs pays d'origine, ces groupes de coopération européens ont permis une socialisation nouvelle dans des réseaux transnationaux où ils pouvaient trouver des intérêts « professionnels » communs au-delà des frontières nationales. Bien que proche des préoccupations des ministères de l'Intérieur, la coopération transnationale policière et militaire s'est progressivement émancipée des préoccupations des Etats qu'elle était censée servir. C'est sans doute parce que l'objectif d'un contrôle migratoire totalement efficace est une chimère, excepté comme source de capital politique électoral. La « crise » du contrôle de l'immigration et la solution toute trouvée de la « forteresse Europe » sont ainsi des fictions politiques délibérément conçues pour servir les intérêts de toute une série d'acteurs qui profitent de la promotion d'un concept de contrôle impossible à garantir. La perception des « hordes d'invasisseurs » et de la nécessité de protéger la « forteresse » aide ainsi à garantir ces agents d'une augmentation de leur pouvoir et de leurs ressources. Les responsables de la sécurité ont investi dans la promotion des nouvelles technologies coûteuses, telles que le Système d'Information Schengen et la construction de liens avec les acteurs privés, tels que les compagnies aériennes afin de s'engager dans davantage d'activités de contrôle [8]. La logique de ces actions relève de l'autonomie qu'elle crée, qui se justifie par la nécessité proclamée de compétences techniques non soumises au contrôle politique et aux regards publics. Elle est ainsi légitimée par un discours qui affirme par définition que des activités de contrôle et de maintien de l'ordre aussi nouvelles doivent nécessairement se situer « au-delà » du débat public. En outre, cette accumulation de nouveaux pouvoirs est renforcée par le discours-miroir des militants sur « la forteresse Europe ». Des groupes militants comme Statewatch et la Coalition antiraciste ont profité considérablement de leurs prises de position radicales sur les enjeux fortement symboliques qui tournent autour de ces questions controversées de contrôle. Le type de rhétorique

qu'emploient à la fois les militants et les spécialistes de la sécurité, a une telle résonance parce qu'il s'agit d'un univers de représentations qui n'a pas besoin d'être justifié par une connaissance factuelle du phénomène de l'immigration. Villes et régions Un troisième ensemble d'acteurs transnationaux investissant dans le domaine de l'immigration, que je mentionnerai brièvement, agit au nom des villes ou des régions et de l'Europe. Comme l'ont observé les chercheurs de « la nouvelle gouvernance », la Commission a été proactive dans ce domaine et a encouragé les acteurs politiques infranationaux à franchir par la voie européenne les obstacles qu'ils rencontraient au niveau national avec l'Etat et le gouvernement. Parmi les sources de financement les plus généreuses, il y a celles consacrées au développement régional, à la politique urbaine, et - en Europe du sud - aux liens avec les partenaires du sud de la Méditerranée dans le secteur du développement, qui utilisent souvent les ONG et les associations comme intermédiaires. Sous l'impulsion d'un autre cheval de bataille de la Commission, le problème de l'exclusion socio-économique et celui très en vogue des « villes » comme priorité de la politique sociale, des fonds importants ont été attribués pour travailler auprès des minorités désavantagées et des immigrés, présents dans ces régions urbaines dans une proportion plus grande qu'ils ne le sont sur l'ensemble du territoire. De telles initiatives ont vu le jour grâce à la coopération entre des régions en développement en Europe, et entre les pionniers transnationaux des réseaux de villes transfrontalières dans les multiples zones en Europe où les agglomérations urbaines s'étendent sur plusieurs pays. Une fois encore, cette dynamique provient de la frustration de groupes périphériques qui ont désormais un point d'accès aux ressources et à l'influence politiques qui ne nécessite pas un détour jusque là obligé par la capitale de leur pays. Les universitaires ont également investi ce domaine en tant qu'experts et bénéficiaires des fonds européens et le programme RSEF (la recherche sur l'exclusion sociale) a financé de nombreux projets de recherche qui correspondaient aux orientations de l'ancienne Direction générale V. Il faut souligner que ces nouveaux ensembles d'acteurs transnationaux dans le domaine politique de l'immigration ont pu prospérer simultanément, et en s'intéressant aux mêmes types de questions, sans que le caractère mutuellement exclusif et contradictoire de leur discours ne présente de problème. C'est-à-dire, il y a assez d'espace dans le champ et d'opportunités à saisir par le biais des institutions européennes et de leurs programmes de financement dans différentes Directions générales pour que chaque réseau parvienne à s'y positionner avec succès. Evidemment, chacun n'a pas la même influence sur le processus politique. Si l'on analyse la CIG et le traité d'Amsterdam, ils ont été dominés par les questions de

sécurité et de contrôle que mettent en avant les ministères de l'Intérieur, alors que peu d'avancées ont eu lieu en ce qui concerne le droit des minorités, des réfugiés et des migrants. Néanmoins, en termes de budgets et d'activités, l'éventail des activités non-gouvernementales dans le domaine des politiques sociales et culturelles, qui ont été inspirées et rendues possibles par les opportunités émanant des institutions européennes, est assez remarquable. Les gouvernements nationaux, rongés par le soupçon, ont d'ailleurs dénoncé l'existence de ces lignes budgétaires discrétionnaires « faites sur mesure » pour des organisations basées à Bruxelles qui n'ont pas de comptes (politiques) à rendre. Ce n'est pas la moindre des ironies que de constater que certains des défenseurs les plus farouches de la démocratisation de l'Europe et de la citoyenneté font eux-mêmes partie d'organisations dont la principale légitimité publique réside dans leur connaissance et leur expérience des coulisses de Bruxelles, dans la proximité de leurs bureaux avec ceux de la Commission et dans leurs rapports personnalisés avec des fonctionnaires en son sein. Lorsqu'en 1997, le gouvernement conservateur britannique d'alors a déposé une plainte devant la Cour de Justice pour mettre fin à cette situation confortable en considérant que les lignes budgétaires européennes pour les ONG violaient le principe de subsidiarité, toutes les ONG de Bruxelles ont pris peur car les budgets ont été gelés pendant que la Commission reconsidérerait ses critères de financement. Grâce à quelques soutiens bienveillants et généreux, comme Padraig Flynn, le commissaire de la Direction générale « Emploi et Affaires sociales » de cette époque, tout est rentré dans l'ordre pour les « fleurs les plus colorées de l'Union européenne ». Mais la menace demeure si les gouvernements nationaux parviennent à limiter l'activité transnationale qui a permis à de nombreuses institutions européennes de présenter un vrai défi aux pouvoirs des agents traditionnels de l'Etat-nation : fonctionnaires, hommes politiques et militants implantés nationalement pour qui les nouveaux acteurs européens deviennent de sérieux rivaux.

Conclusions pour les études de l'Union européenne En guise de conclusion, nous nous demanderons ce que cette esquisse de l'eupéanisation de la politique d'immigration peut nous apprendre sur la politique et les institutions de l'Union européenne en général. Il me semble que ce secteur nouveau et très actif, malgré sa marginalité relative par rapport aux grands enjeux officiels dans l'Union européenne, révèle de nombreux éléments de la dynamique typique de l'action politique et de la création d'opportunités politiques européennes. Cette étude de cas montre comment l'influence politique s'acquiert au sein des institutions de l'Union européenne et comment ce processus favorise ouvertement les entrepreneurs politiques et

certaines formes spécifiques d'organisation et de discours, dans l'espace qui s'est ouvert entre l'Europe et l'Etat-nation. Il indique également ce qui motive certaines personnes à participer à des activités européennes qui les conduisent loin des cadres traditionnels de l'action sociale et politique nationale. L'accent mis sur les individus qui investissent dans un capital européen, peut nous amener à une approche véritablement sociologique de la politique actuelle de l'Union européenne. Il permet de brosser un portrait plus réaliste de la dynamique d'évolution institutionnelle et d'intégration européenne. Une approche de ce type peut en effet remettre en cause certaines des hypothèses et des lacunes qui caractérisent une partie des études récentes sur l'Union européenne. A la fois d'un point de vue empirique et normatif, la recherche actuelle tend à projeter sur l'Europe un état téléologique de « devenir » : on estime qu'aller « au-delà de l'Etat-nation » implique l'émergence d'une entité qui prend les fonctions de l'Etat-nation à un niveau transnational. En raisonnant a contrario, c'est-à-dire en montrant que l'Union européenne manque de légitimité, de souveraineté, d'institutions démocratiques, d'identité culturelle, ou de compétences étatiques, les études portent ensuite sur ce qui n'existe pas. Le paradigme de recherche ici est encore implicitement celui des vieilles querelles entre fonctionnalistes et inter-gouvernementalistes. Ces deux écoles, en se concentrant sur les relations entre des Etats-nations monolithiques et une entité supranationale appelée « l'Europe » qui l'est tout autant, étudient rarement la façon dont différents acteurs et groupes nationaux et transnationaux utilisent et élaborent des discours et des activités européennes ou anti-européennes. Des études récentes sur l'eupéanisation affirment offrir une vision plus « sociologique » et plus différenciée de la façon dont les « cultures politiques » nationales et les « identités » se rapportent à l'idée européenne [9]. Pourtant pour un sociologue, les macro-concepts de culture politique et d'identité nationale qu'elles utilisent ne permettent pas de rendre compte de la manière dont l'eupéanisation politique qu'elles disent étudier correspond à des changements dans le mode de vie, le comportement social et les choix culturels de personnes réelles. Il s'agit encore d'une science politique qui se borne à étudier les institutions et le discours des partis politiques et non le profil sociologique des personnes impliquées. En outre, ce type de recherches ne s'interroge pas sur la façon dont la définition de leur objet de recherche entretient l'idée fictive selon laquelle il existe des entités telles que les « cultures politiques » ou des « identités » nationales que l'on peut comparer sans que cela ne pose des problèmes [10]. Leur travail empirique se limite à l'étude des discours des hommes politiques nationaux et la notion floue d'opinion publique

qu'ils reflètent [11]. Il faut d'abord souligner que les hommes politiques nationaux reproduisent bien évidemment continuellement l'idée de nation et d'identité nationale dans leurs discours sur l'Europe, puisque, pour faire vite, leur gagne-pain en dépend. Les avocats ou les lobbyistes parleraient très différemment du même sujet. En vérité, les discours politiques nationalistes peuvent coexister avec d'autres discours tenus par différents groupes professionnels dont les actions prennent une direction opposée. L'Union européenne n'est pas un jeu à somme nulle entre l'Europe et l'Etat-nation. C'est plutôt une dimension supplémentaire à la politique qui reste principalement nationale qui a ouvert des espaces d'action autonome pour toute une gamme de nouveaux acteurs. En d'autres termes, c'est par définition un terrain fragmenté et différencié, dans lequel différents groupes avec des discours contradictoires coexistent et prospèrent, comme nous l'avons vu dans le domaine de l'immigration. Tout comme les hommes politiques essaient de produire et reproduire la « nation » quand ils parlent des cultures politiques nationales distinctes en Europe, les entrepreneurs politiques européens tels que les ONG de Bruxelles essaient de créer de nouvelles opportunités en élaborant de nouveaux agendas politiques et universitaires européens et transnationaux [12]. Le succès des institutions européennes est en grande partie dû à la manière dont les acteurs européens ont délibérément cherché à inventer et à reproduire une idée « d'Europe ». Chacun des groupes concurrents lutte pour une part de pouvoir social. La spécificité de la situation européenne actuelle tient au fait que ces acteurs ne sont pas en compétition dans la même arène politique nationale et encore moins dans la même « sphère publique ». Il est tout à fait possible que certains réussissent en quittant l'arène où précédemment ils auraient été contraints à lutter selon un modèle assez rigide avec d'autres organisations et professions structurées par le milieu national, telles que les partis politiques, les syndicats, les juristes et les autres groupes d'intérêts qui dominent le champ politique des démocraties libérales. Ces remarques sont de rigueur tant les recherches sur l'Union européenne sont animées par des principes normatifs explicites ou implicites, qui ne permettent pas de comprendre la façon dont la politique de l'Union européenne fonctionne. Y domine la notion selon laquelle l'Union européenne devrait adopter certaines caractéristiques démocratiques, participatives et représentatives associées (idéalement) avec la politique des démocraties libérales. Reflétant souvent une influence essentiellement allemande et habermassienne sur ces discussions, cela projette en creux l'idée qu'une « sphère publique » transnationale au niveau européen est nécessaire pour légitimer ses pouvoirs politiques et juridiques [13]. Une analyse même superficielle des processus

politiques au niveau européen indique l'absence de certains des éléments les plus fondamentaux indispensables à l'émergence d'une sphère publique selon Habermas [14]. Ce qui se passe en Europe ne se fait pas sous les regards des médias, avec la connaissance ou la compréhension du public. Beaucoup de modes traditionnels de représentation politique y sont absents. Et l'Europe travaille dans un sens progressif, étend ses compétences et son mandat, en restreignant de façon systématique les possibilités de s'exprimer et de participer au processus politique, non en les augmentant. Comme notre lecture « bourdieusienne » de la réussite des ONG et d'autres groupes le suggère, l'influence politique dans le contexte européen est inversement proportionnelle au degré d'ouverture du système, même si cela semble paradoxal dans un système qui permet la mondialisation et l'universalisation d'activités politiques au-delà de l'Etat-nation. C'est le manque de communication entre les différents types d'acteurs qui explique ce paradoxe apparent. Et ses tendances élitistes à la fois universalisantes et restrictives sont les deux revers de la même médaille. Par esprit de provocation, on pourrait même dire que c'est ce qui fait la richesse et la nouveauté de l'Union européenne, ce qui en fait un terrain aussi fertile pour les entrepreneurs politiques. Que les avocats européens aient acquis relativement plus de pouvoir social et de compétences juridiques par le biais des institutions juridiques européennes exactement de cette façon est un phénomène bien connu [15]. L'Europe permet à des avocats de se comporter en avocats avec davantage de liberté, tout comme elle permet à la police de ressembler plus à la police et à de simples militants d'ONG d'être pris au sérieux plus qu'ils ne le seraient jamais au niveau national. Chacun a davantage de marge de manœuvre en tant qu'expert, sans pour cela rendre des comptes aux autres groupes de leur domaine d'action. Il me semble donc que la spécificité de la dimension politique de l'Union européenne réside dans le fait qu'elle permet à des groupes professionnels, avec certaines caractéristiques organisationnelles d'échapper aux positions et aux rôles sociaux qu'ils seraient normalement contraints de respecter dans un cadre national. Nous savons que familiarisés avec l'idée les avocats de droit international opèrent ainsi, et que les acteurs commerciaux pensent en dehors des contextes nationaux et agissent au nom d'intérêts qu'aucun Etat-nation n'a définis ou structurés [16]. Néanmoins, si on prend un peu de recul, ce type d'action est en fait plutôt rare, nonobstant les écrits pittoresques d'universitaires enthousiastes sur l'internationalisation et la mondialisation. Malgré la rhétorique émanant des institutions de l'Union européenne sur la libre circulation des personnes et des travailleurs, la plupart des perspectives de carrière dans la fonction publique en Europe sont encore entièrement structurées par le

contexte national. Les carrières prestigieuses en politique, dans la magistrature, la fonction publique, et même dans l'enseignement, restent presque toujours inaccessibles aux étrangers, qui peuvent avoir des permis de séjour et de travail, mais n'ont pas les réseaux sociaux et le capital culturel nécessaires que les nationaux monopolisent. Cela provient généralement du système de formation des élites dans chaque pays (c'est-à-dire d'un long processus de socialisation) et de l'organisation étatique de la répartition professionnelle de la force de travail et du pouvoir social des élites. En ce sens, l'Union des Etats-nations européens reste très différente des États-Unis d'Amérique, qui se sont construits sur le principe fondateur de la libre circulation de la main-d'oeuvre ajouté à un faible coût culturel en cas de migration dans un autre Etat. Les cas probants d'action transnationale européenne s'expliquent par l'ouverture d'espaces spécifiques de liberté vis à vis des structures nationales grâce aux opportunités offertes par la configuration institutionnelle de l'Union européenne. Pour les personnes qui s'engagent dans une telle action, le chemin est semé d'embûches, depuis le moment où elles quittent leur pays par dépit jusqu'à celui où elles doivent investir leurs énergies dans un environnement européen transnational encore informe et instable. Pour les activistes transnationaux et ceux qui cherchent une vie ailleurs, ce qui est personnel est aussi politique. Pour que l'émergence d'une identité européenne puisse réellement permettre les changements cognitifs et normatifs qui se trouvent derrière le déplacement du pouvoir symbolique identifié dans mon approche boursieusienne de l'Union européenne, une personne socialisée dans un Etat-nation doit faire des choix « européens » dans sa trajectoire de carrière à un moment où cet investissement est irrévocable [17]. L'intérêt du regard sociologique serait de pouvoir expliquer l'intégration européenne en étudiant l'activité de ces individus. Et de montrer que la création frénétique d'opportunités et d'institutions européennes est en fait un artefact culturel, fabriqué par des individus dans une situation post-nationale précaire, dont l'identité culturelle s'apparente à une situation déstabilisante d'apatridie permanente - avec une énergie et une productivité proportionnées à l'insécurité et à l'incertitude que ces élites ressentent en conséquence. Il n'est alors plus excessif d'affirmer que « l'Europe » se crée dans les boîtes de nuit caverneuses, les bars à salsa moites et les pubs irlandais bruyants de Bruxelles peuplés des mêmes jeunes élites qui la journée sont occupées à se construire et à s'inventer des carrières dans le terrain institutionnel sui generis de l'Union européenne. Ces nouveaux Européens agissent dans les espaces ouverts entre l'appartenance (belonging) et la non appartenance, créés par le processus d'intégration européenne [18]. Bien qu'ils viennent de

couches sociales très différentes, leur situation et leurs dilemmes ne sont pas si différents de ceux des immigrés qui sont venus en Europe après-guerre et se sont rendu compte que leur épanouissement exigeait qu'ils soient à la fois in et out par rapport aux Etats-nations qui les ont accueillis et ont essayé de les intégrer. Puisque de nouveaux espaces d'action transnationale se sont ouverts, leur position - bien que toujours périlleuse - ouvre de nouvelles possibilités de sociabilité, d'expérience, de savoir-faire et de capital social[[Pour des études sur le capital social transnational des migrants, cf. Alejandro Portes, « Transnational Communities : Their Emergence and their Significance in the Contemporary World System » in R.P.Korzeniewicz et W.C.Smith (dirs.), *Latin America in the World Economy*, Westport, CN, Greenwood Press, 1996.]. L'Etat-nation reste avec nous et il pèse de façon presque accablante sur nos expériences personnelles, sociales et politiques. Mais cette Europe floue à l'horizon de l'Europe des Etats-nations semble offrir à certains un avenir véritablement transnational et multiculturel.

[Revenir à la partie précédente](#)

[1] Sur ce dernier point, cf. la notion de « courtage » développée dans l'article de Sidney Tarrow dans ce numéro.

[2] Cf. Carlo Ruzza, « Anti-racism and EU institutions », *Journal of European Integration*, n°22, 2000, à paraître.

[3] Rue Belliard. Cf. < <http://www.migpolgroup.com> >

[4] Gaia Danese, « The European Transnational Collective Action of Migrants : The Case of Italy and Spain » in Adrian Favell (dir.), *The European Union : Immigration, Asylum and Citizenship*. Numéro spécial de *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 24, n°4, 1998.

[5] Sur les paradoxes du travail des ONG dans le domaine du développement, cf. William F. Fisher, « Doing Good ? The Politics and Antipolitics of NGO Practices », *Annual Review of Anthropology*, n°26, 1997, pp. 439-464.

[6] Malcolm Anderson et Monica den Boer (dirs.). *Police Across Boundaries*, London, Pinter, 1994. Cf. aussi Didier Bigo, *Polices en réseaux : l'expérience européenne*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1996 et Didier Bigo, « Europe passoire et Europe forteresse : la

sécuritisation/humanitarisation de l'immigration » in Andrea Rea (dir.). Immigration et racisme en Europe, Bruxelles, Complexe, 1998, pp. 203-41.

[7] Jeff Huysmans, « Migrants as a Security Problem : Dangers of "Securitizing" Societal Issues » in R. Miles and Dietrich Thränhardt (dirs.), Migration and European Integration, London, Pinter, 1995. Cf. Joanne van Selm-Thorburn, « Asylum in the Amsterdam Treaty : A Harmonious Future ? » in Adrian Favell (dir.) 1998, op. cit.

[8] Gallya Lahav « Immigration and the State : The Devolution and Privitisation of Immigration Control in the EU » in Adrian Favell (dir.) 1998, op. cit. Virginie Guiraudon et Gallya Lahav, « A Reappraisal of the State Sovereignty Debate : The Case of Migration Control », Comparative Political Studies, vol.33, n°2, 2000, pp. 163-195.

[9] Cf, par exemple, James Caporaso, Maria Green Cowles et Thomas Risse (dirs.) Transforming Europe : Europeanization and Domestic Change, Ithaca, NY, Cornell University Press, 2000 et Roger Eatwell (dir.), European Political Cultures, London, Routledge, 1997.

[10] Sur ce point, cf. Adrian Favell, « A Politics that is Shared, Bounded and Rooted ? Rediscovering Civic Political Culture in Western Europe », Theory and Society, vol.27, n°2, 1998, pp. 209-236.

[11] Par exemple, Cf. l'étude de Thomas Risse sur les attitudes à l'égard de l'Union économique et monétaire : « A Europeanization of national identities ? » in Caporaso et al. (dirs.) 2000, op. cit.

[12] Sur le pouvoir de la « réflexivité », cf. Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant, An Invitation to Reflexive Sociology, Cambridge, Polity, 1992. Sur l'idée de nation comme « événement performatif », cf. Rogers Brubaker, Nationalism Reframed : Nationhood and the National Question in the New Eastern Europe, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

[13] Jürgen Habermas, « Citizenship and National Identity : Some Reflections on the Future of Europe », Praxis International, vol.12, n°1, 1992. Cf. également le travail très influent de Joseph Weiler, The Constitution of Europe, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

[14] Jürgen Habermas, The Structural Transformation of the Public Sphere. Cambridge, MA : MIT Press, 1989.

[15] Burley et Mattli op. cit. ; Harm Schepel et Rein Wesseling, « The Legal Community : Judges, Lawyers, Officials and Clerks in the Writing of Europe », *European Law Journal*, vol.3, n°2, 1997, pp. 165-188.

[16] Saskia Sassen, *The Global City*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1991.

[17] Cf. également Marc Abélès, « La communauté européenne : une perspective anthropologique », *Social Anthropology*, vol.4, n°1, 1996, pp. 33-45 ; John Borneman et Nick Fowler, « Europeanization », *Annual Review of Anthropology*, n°26, 1997, pp. 487-514 ; Alain Tarrius, *Les fourmis d'Europe : migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan, 1992.

[18] Adrian Favell, « To Belong or not to Belong : The Transnational Question » in Andrew Geddes et Adrian Favell (dirs.), *The Politics of Belonging : Migrants and Minorities in Contemporary Europe*, Aldershot, Ashgate/ICCR, 1999.